

## DOSSIER DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL SANS ENQUÊTE PUBLIQUE (LOI WARSMANN) ET DOSSIER DE DÉCLARATION LOI SUR L'EAU

Bassin versant de la Voutonne (72)

➤ *Commune concernée : PRÉCIGNÉ*

### DOCUMENT A : COMPLÉMENT RAPPORT

**MAITRE D'OUVRAGE :**

**Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe**  
13 rue de la Libération  
53270 Sainte Suzanne et Chammes





## COMPLÉMENT DOCUMENT A

## Table des matières

1. Présentation générale de l'ouvrage .....	5
Fiche ouvrage .....	6
2. Incidences en phase travaux .....	7
3. Prescriptions et mesures d'accompagnement.....	7
Annexes .....	8



## INFORMATIONS LIÉES À LA PUBLICATION DE CE DOCUMENT

Lors des rencontres entre le Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBeMS) et les propriétaires riverains, la commune de Précigné, qui manipule l'ensemble des vannages du bourg pour le compte des propriétaires privés, a alerté la technicienne de rivière sur la présence de 4 ouvrages dans le bourg. Cependant au cours de la prospection du bureau d'étude, 3 seulement ont été observés.

Cela s'explique par le fait que les majeures parties des parcelles jouxtant la rivière ne permettaient pas l'accès aux berges sur environ 200m.

Ce document comporte :

- L'état général du vannage,
- Les dimensions du vannage,
- La situation géographique,
- L'implantation parcellaire,
- Les travaux prévus sur le vannage.

## 1. Présentation générale de l'ouvrage

L'ouvrage est constitué de 2 vannes guillotines à crémaillère en bois et métal. En position basse, l'étanchéité des vannes est absente. En effet, les niveaux amont et aval sont identiques. Par conséquent, une bâche agricole a été fixée sur l'ouvrage, probablement par des riverains pour garantir une certaine étanchéité mais sans succès. Le poteau de soutènement central bloque les flottants. Un banc de sable peut être observé en amont direct des vannages rive droite.



Au regard des actions prévues par le SBeMS sur les ouvrages du bourg de Précigné, depuis octobre 2020, les ouvrages sont en position haute.



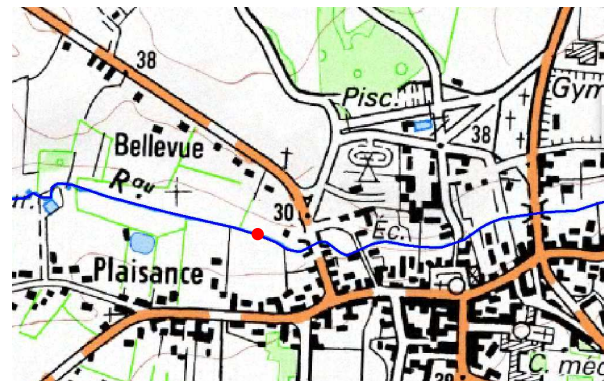
## FICHE OUVRAGE

**Nom de l'ouvrage :**  
VANNAGE AVAL BOURG

**Masse d'eau :**  
La Voutonne

**Cours d'eau :**  
La Voutonne

**Commune :**  
Préciné



### Franchissement piscicole

**Vannage en position haute :**  
Barrière franchissable à impact limité

### Impact sur le transit sédimentaire

**Vanne en position haute :**  
Limité

### Description de l'action

Après discussion avec les propriétaires rive droite et rive gauche, l'ouvrage a été ciblé pour être démantelé ainsi que la passerelle.

### Justification

Vannage peu/pas manœuvré avec ouverture permanente.

### Procédure

Rubrique visée : 3.1.2.0 + 3.1.5.0

### Information sur l'ouvrage

**Code ouvrage :**  
VOUTSIT006b

**Dénivelé :**  
0m

**Type d'ouvrage :**  
Vannage

**Coût prévisionnel :**  
5 000 € HT

**Code ROE :**  
N.R

**Lieu-dit :**  
Sortie bourg

**Classement liste1 et/ou 2 :**  
Aucun cours d'eau n'est classé

**Dimensions de l'ouvrage (l/h):**  
2 vannes de 1m15/1m20

**Poteau central :** 25cm

**Longueur globale :** 2m55

**Parcellaire :** RD AD 021 , RG AD 060

## 2. Incidences en phase travaux

Compte tenu du mauvais état de l'ouvrage et afin de respecter la continuité écologique demandée par les différentes législations sur l'eau, cet ouvrage a été ciblé pour être démantelé. L'ouvrage étant en position relevée depuis l'automne 2020, des banquettes se sont créées en amont direct de l'ouvrage. Elles seront stabilisées par le biais d'une recharge en granulats avec des matériaux pierreux de diamètre 0/200.

Des incidences pourront avoir lieu pendant le déroulement du chantier :

- Risque de dépôts de MES (exportation de fines vers l'aval) ,
- Dérangement de la faune et de la flore
- Traversée de parcelles privées par les engins,

Les travaux vont permettre d'améliorer le fonctionnement général du cours d'eau :

- Amélioration du franchissement piscicole en toute saison,
- Amélioration des usages : amélioration des capacités halieutiques,
- Amélioration de la diversité des habitats du lit en amont, granulométrie mieux adaptée, faciès courant, meilleure oxygénation de la lame d'eau,
- Amélioration des écoulements favorable aux écoulements en crue (meilleure évacuation).

## 3. Prescriptions et mesures d'accompagnement

Les travaux qui vont accompagner cette suppression d'ouvrage consiste à réaménager le lit en amont direct de l'ouvrage. Des banquettes sont déjà présentes. L'objectif des travaux va permettre de consolider ces banquettes qui sont actuellement exclusivement constituées de sables et pour la plupart végétalisées sur 50 ml en amont de l'ouvrage.

(Fiche actions P3, P7)

Le banc de sables présents au milieu de l'ouvrage au niveau du poteau central sera extrait et replacer au sommet des recharges.



Photo montage en amont direct des vannes





En aval du barrage, une renaturation légère du lit sera réalisé par le biais d'épis, de banquettes minérales et des blocs épars afin d'oxygéner le cours d'eau sur 15 ml. (fiche action P1, P2).

Les travaux devront être réalisés pendant la période d'étiage (juillet à octobre).

Les engins ainsi que les matériaux seront stockés en berge, en rive droite pendant la durée du chantier. Le terrain sera nettoyé en fin de chantier. Aucun matériau ne devra subsister sur la parcelle une fois le chantier fini.

Il est nécessaire d'obtenir l'accord des propriétaires concernés avant la réalisation du chantier.

Les propriétaires rive droite et rive gauche ont déjà été consultés et ont donné leurs accords pour cet aménagement.




Les conventions seront jointes au porté à connaissance avec l'ensemble des conventions.



## Annexe : cadastre



Légende :

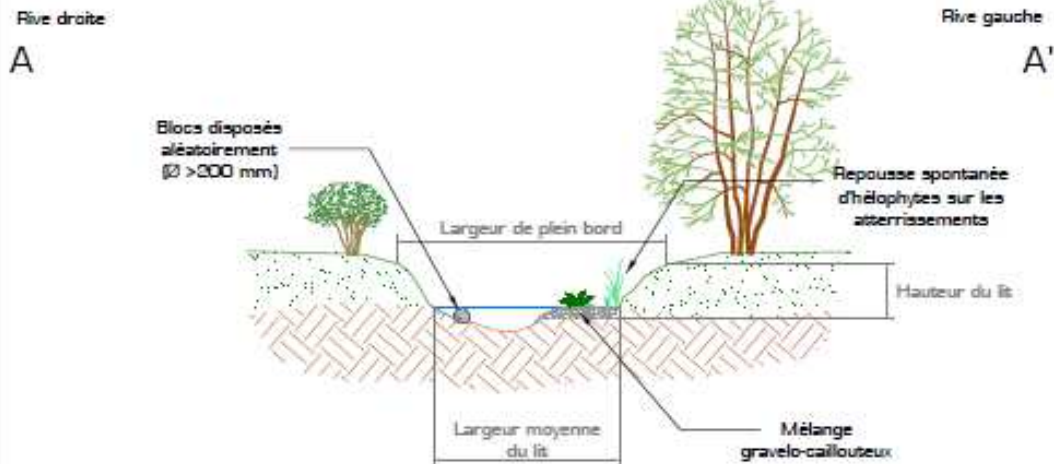
-  Emplacement de l'ouvrage parcelle AD 021 et AD 060
-  Diversification, fiches actions P3 et P7 (50 ml)
-  Diversification, fiches actions P1 et P2 (15 ml)

# Renaturation légère du lit : Diversification des habitats

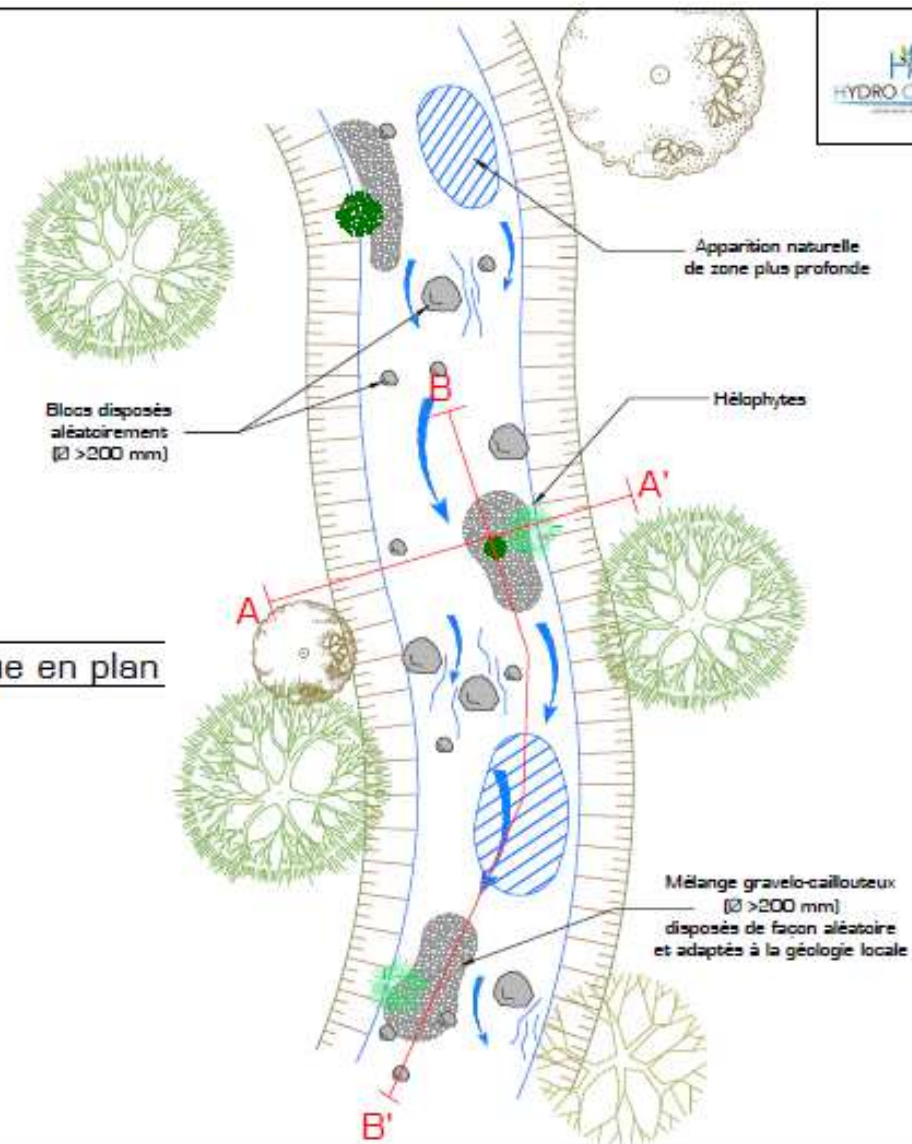
## P1 : Aménagement de cailloux et de blocs épars



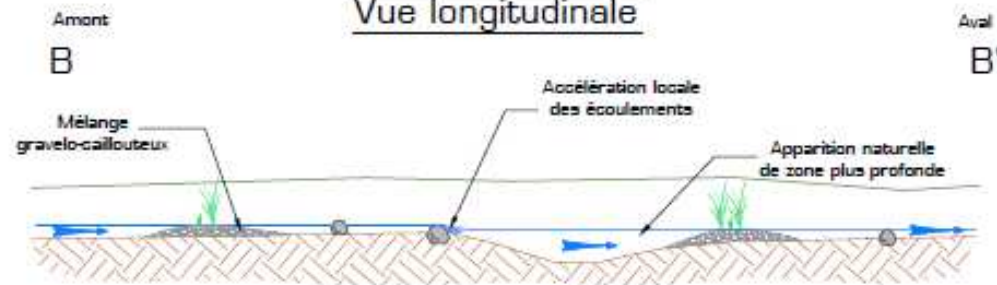
Vue transversale



Vue en plan



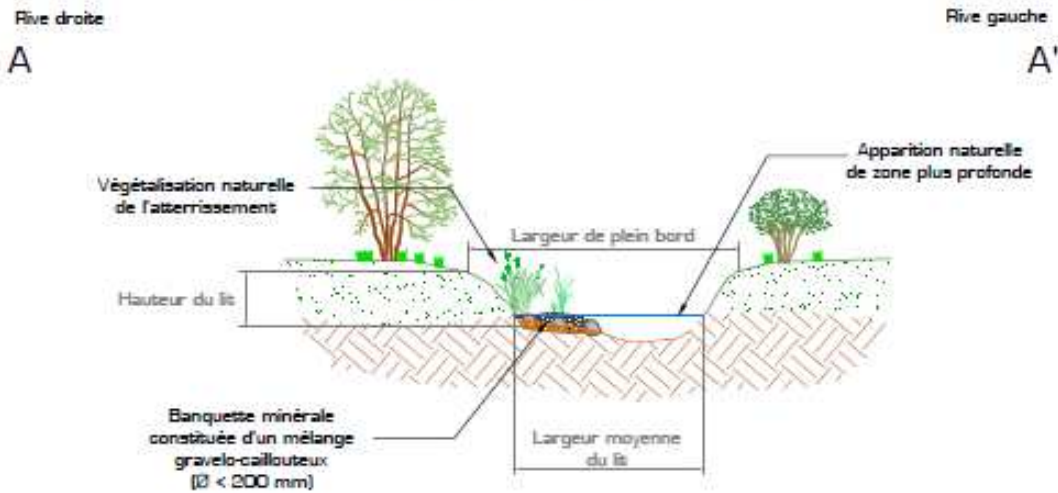
Vue longitudinale



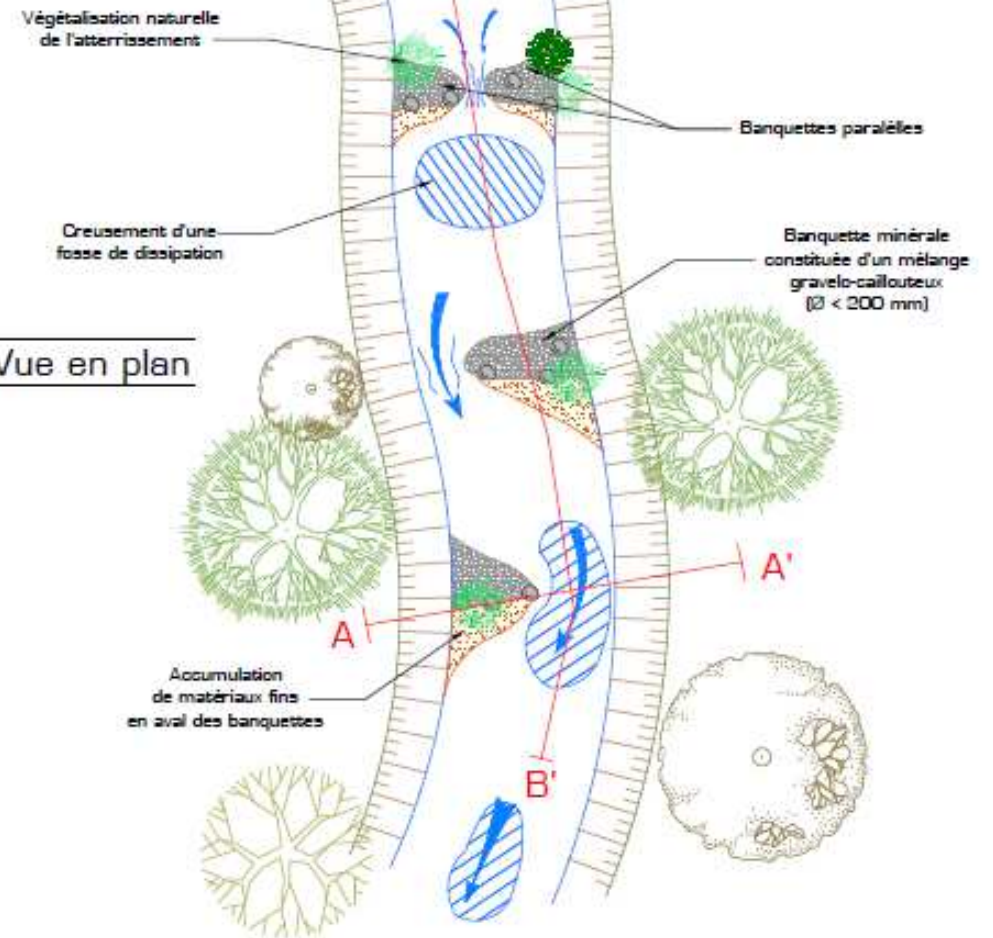


# Renaturation légère du lit : Diversification des habitats P2 : Aménagement d'épis et de banquettes minérales

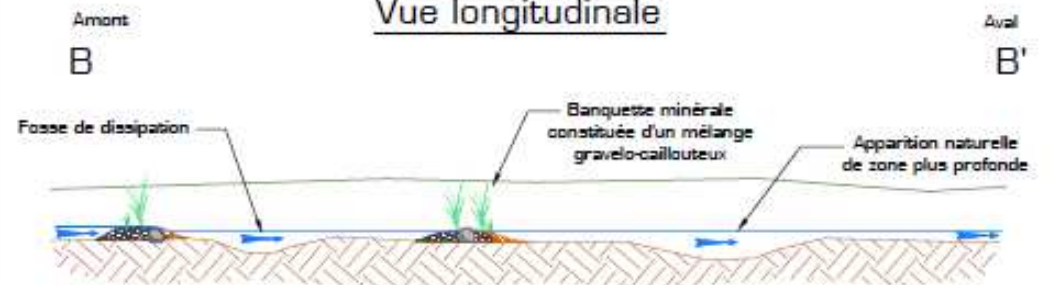
## Vue transversale



## Vue en plan



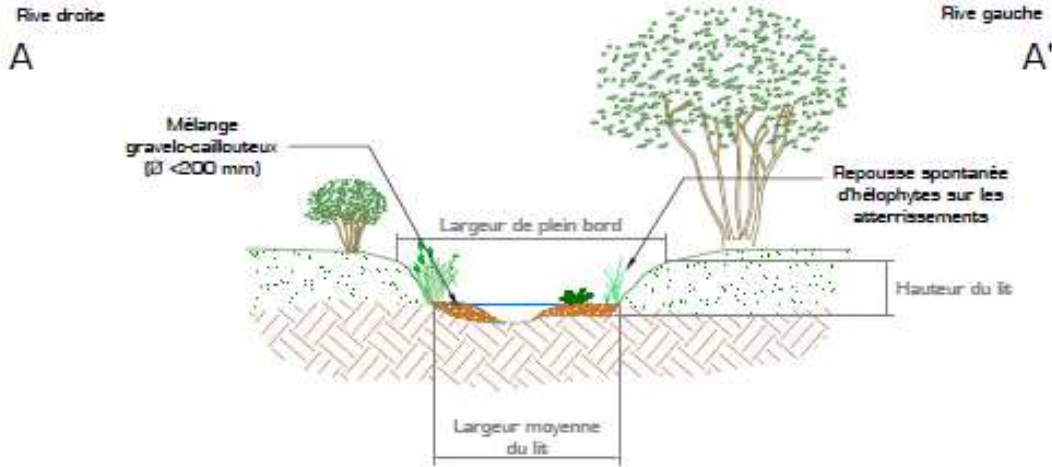
## Vue longitudinale



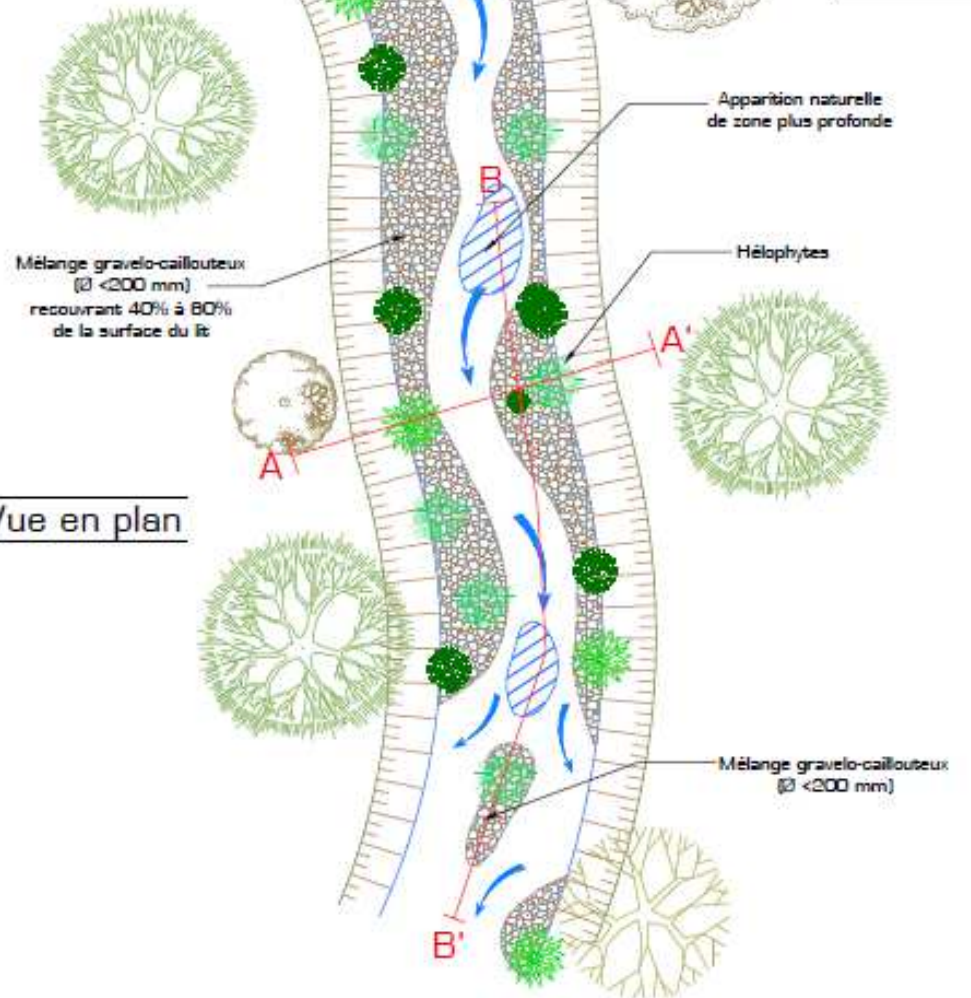


Renaturation légère du lit : Diversification des habitats  
 P3 : Recharges granulométriques de classes différentes

Vue transversale



Vue en plan



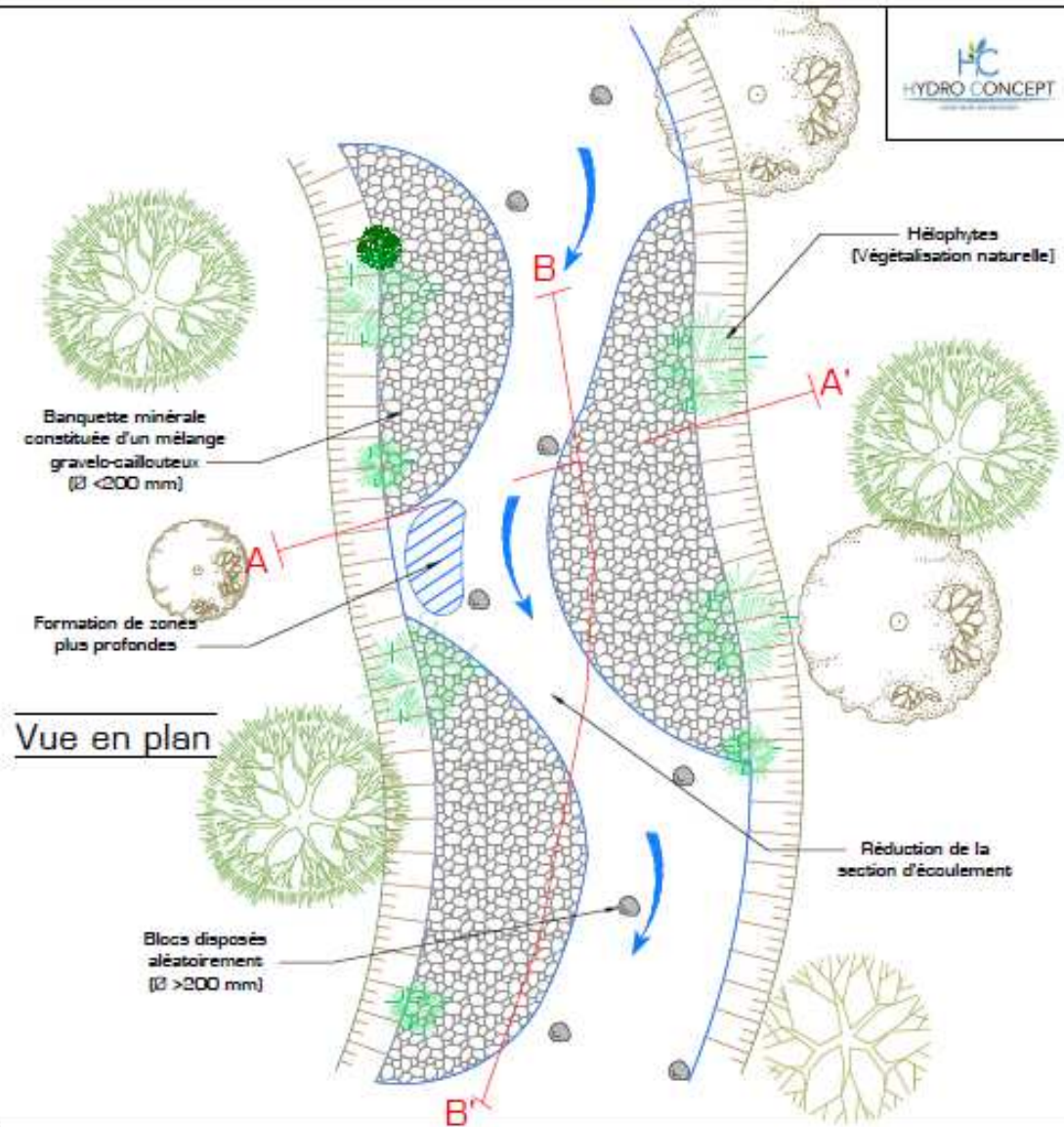
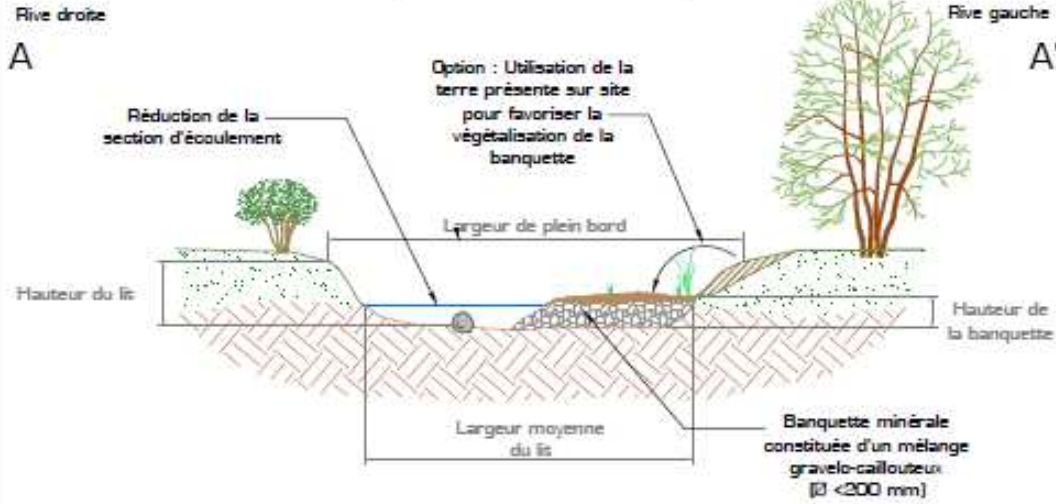
Vue longitudinale





# Renaturation lourde du lit : Réduction de la section P7 : Banquettes minérales

Vue transversale



Vue en plan



Vue longitudinale

